

1 Généralités

- 1 Le devis et/ou la commande sont régis à la fois par le contrat spécifique au projet conclu avec le client (« **le contrat** »), par les présentes conditions générales sectorielles (les « **conditions sectorielles** ») et par les conditions générales de vente (« **les conditions générales** ») de voestalpine SadeF. Le contrat prévaut sur les conditions sectorielles et sur les conditions générales dans la mesure où elles sont en conflit avec celui-ci. Les conditions sectorielles prévalent sur les conditions générales de voestalpine SadeF en cas de contradiction entre celles-ci.

2 Spécifications de produit

- 2 La livraison par voestalpine SadeF d'éléments de construction pour les bâtiments industriels se compose principalement de profilés en acier en forme de Sigma, Zed, Cee ou U, à la bonne longueur, pourvus des numéros de pièces et munis des perforations nécessaires. La documentation générale sur ce sujet est disponible dans la documentation voestalpine SadeF « Bâtiment - profilés en acier ». Elle peut être consultée sur notre site Internet <https://www.voestalpine.com/sadef/fr/Centre-d-info>.
- 3 Par défaut, les profilés sont fabriqués à partir de tôles galvanisées à chaud en continu sendzimir (qualité Z-275) conformément à la norme EN10 346. En ce qui concerne les accessoires : les liernes à platines peuvent être traitées à la galvanisation au trempée. les bretelles sont des câbles en acier et ne sont pas traitées à la galvanisation au trempée. Le client est seul responsable de la communication et/ou de la validation complète de toutes les données techniques et/ou études correctes, de tous les facteurs environnementaux et des données spécifiques déterminant le type, la qualité et la finition du produit à livrer par voestalpine SadeF (« **le produit** »). Si nécessaire, le client chargera un expert d'établir un rapport sur les facteurs environnementaux (tels que, par exemple, mais sans s'y limiter : étude concernant la corrosion, le vent, la neige, la stabilité du sous-sol, les fondations...). voestalpine SadeF ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation des produits dans des conditions ne correspondant pas aux données communiquées et/ou validées par le client.
- 4 Les profilés sont fabriqués conformément aux instructions ISO 109.14.001-008 de voestalpine SadeF. Celles-ci sont disponibles sur demande.

3 Conditions spécifiques de conception

- 1 La conception de voestalpine SadeF ne tient pas compte de la résistance au feu, de l'isolation acoustique, des vibrations, de l'isolation thermique, des charges sismiques, de l'ordre ou de la vitesse de montage.

2 Si la conception structurelle a été déterminée par voestalpine Sadef, les dessins de production ainsi que tous les calculs de vérification nécessaires seront préparés par voestalpine Sadef à la réception du devis signé. voestalpine Sadef ne commencera la production qu'après l'approbation écrite par le client des dessins de production présentés par voestalpine Sadef et de tous les calculs de contrôle nécessaires. Tout retard de livraison dû à un retard d'approbation par le client est de la seule responsabilité de ce dernier et ne peut constituer un motif de réclamation.

4 Prix

3 Les prix mentionnés dans le devis s'entendent hors TVA et droits d'importation, montage, boulons et écrous, mesure ou inspection du terrain ou du bâtiment. Tout modèle de perforation non standard pourra faire l'objet d'une révision de prix et/ou d'un investissement supplémentaire en outillage.

5 Livraison

4 Les livraisons franco (FCA chantier) sont en principe effectuées en groupage. Par conséquent, aucun délai de livraison spécifique ne peut être garanti. La livraison à une heure précise peut toutefois être demandée par le client à voestalpine Sadef, sous réserve de l'approbation de voestalpine Sadef et du paiement d'un supplément convenu.

6 Responsabilité civile

5 Il est de la responsabilité intégrale du client de prendre les mesures adéquates en ce qui concerne la résistance au feu et le bon entretien, les vibrations, l'isolation thermique et acoustique, les tremblements de terre. voestalpine Sadef ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'absence de telles mesures par le client. En outre, le client garantira intégralement voestalpine Sadef de toute réclamation de tiers.

6 voestalpine Sadef est uniquement responsable de la conception des éléments de construction en acier, si la conception de l'acier en question est finalisée par elle et si la production et la fourniture des éléments de construction sont entièrement réalisées par voestalpine Sadef.

7 Installation

1 Responsabilité de l'installation :

- Le montage en question est de la seule responsabilité du client.
- voestalpine Sadef ne pourra être tenue responsable des dommages causés par des profilés voestalpine Sadef manquants ou mal installés, par une installation non professionnelle ou par un manque d'entretien ou par une utilisation inappropriée.

- Si, pour une raison quelconque, le client modifie la structure livrée par voestalpine Sadef sans le consentement écrit préalable de voestalpine Sadef, le client assume automatiquement toute responsabilité en ce qui concerne la stabilité, la fonctionnalité et la performance de la construction voestalpine Sadef.

8 Garantie décennale

voestalpine SadeF ne dispose pas d'une assurance garantie décennale. Dans le contexte de fourniture des composants bâtiment/solaire (même si la définition des produits à fait l'objet d'une étude exécutée par SadeF), il est considéré que le client lui-même dispose d'une assurance garantie décennale qui couvre les prestations de voestalpine SadeF.

Main office : voestalpine SadeF-Belgique
E-mail : sadeF.bouw@voestalpine.com
Tél. : + 32 51 261 211
Fax : + 32 51 261 613
Site Internet : www.voestalpine.com/sadeF